

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
8 juin 2007

**Service instructeur**  
Service Administratif de l'Assemblée

N° 5<sup>e</sup>/42-07

**Service consulté**  
Direction des Affaires Juridiques

**Elections législatives 2007 : participation du Conseil Général au recensement  
général des votes des circonscriptions du Haut-Rhin**

Résumé : désignation de deux Conseillers Généraux pour participer aux travaux des commissions visant au recensement général des votes lors des élections législatives des 10 et 17 juin 2007.

Les élections législatives se dérouleront les 10 et 17 juin 2007.

A cette occasion, le recensement général des votes sera effectué par une commission instituée en application de l'article R.107 du Code électoral.

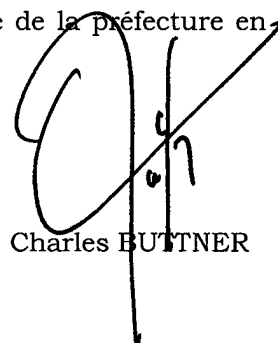
Une même commission pouvant réaliser le recensement des votes de plusieurs circonscriptions, la préfecture du Haut-Rhin envisage la constitution de deux commissions compétentes, l'une pour le recensement des votes des circonscriptions n° 1, 3 et 6, la seconde pour les circonscriptions n° 2, 4, 5 et 7.

Un Conseiller Général est appelé à siéger au sein de chaque commission

La préfecture souhaite donc connaître les noms des deux Conseillers Généraux qui participeront aux travaux de ces commissions qui se réuniront à Colmar après chaque tour de scrutin.

Il s'agit donc de répondre favorablement à la demande de la préfecture en désignant deux membres de l'Assemblée départementale

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
Charles BUTTNER